

L'élection des Soldats des quatre Légions, deux pour chaque Consul, on choissoit vingt-quatre Tribuns militaires, ou Officiers supérieurs. Quatorze étoient tirés du corps de la Noblesse Romaine, & ils devoient avoir servi au moins cinq ans. Les dix autres étoient choisis parmi les Plébéiens, & ils devoient avoir fait dix campagnes au moins. Quatre des quatorze plus jeunes Tribuns passaient à la première Légion, trois à la seconde, quatre à la troisième, & trois à la quatrième. Des dix Tribuns plus vieux, deux étoient destinés à la première Légion, trois à la seconde, deux à la troisième, & trois à la quatrième. Les Soldats étoient choisis ensuite dans les deuxième, troisième, quatrième & cinquième classes du peuple. Ces classes entroient successivement & seules dans une enceinte particulière, au champ de Mars. De cette Tribu on choissoit quatre hommes égaux, autant qu'il se pouvoit, en âge, en taille & en force. Les six Tribuns de la première Légion choissoient un de ces quatre hommes : les six Tribuns de la seconde prenoient un des trois restans. Les six de la troisième, le troisième ; & le quatrième appartenoit à la quatrième Légion. Ce même ordre continuoit jusqu'à ce que le nombre des Soldats que la Tribu devoit fournir, suivant le nombre des Centuries, fut complet ; & le même choix avoit lieu dans les autres Tribus jusqu'à la formation parfaite des quatre Légions. Les Tribuns militaires choissoient ensuite dans les Tribus un nombre fixe de Soldats surnuméraires, qui servoient en qualité de recrûs à la suite de l'Infanterie des quatre Légions, afin de remplir les places qui deviendroient vacantes pendant la guerre. Ces Soldats ne faisoient pas partie de la Légion ; jusqu'à ce qu'ils y fussent admis on leur donnoit le nom de *Tirones*, (apprentifs.) L'élection faite, les Consuls, les Officiers, & chaque Soldat après eux, prètoient serment à la République de la servir fidèlement, & les inférieurs d'obéir à leurs Chefs, de ne point s'éloigner sans congé, ni désertter, ni quitter leurs rangs, &c.

Chaque Légion forte de 4200 hommes d'Infanterie, étoit divisée en Infanterie péssamment armée, & en Infanterie légère ou Velites. Les Velites étoient